

Décision

Générale

colonial

Décision n° 551 03/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de quatre mois pour en jouir à Saint-Brieue (Côtes-du-Nord), est accordé à M. Dupont (Roger), commis radio-télégraphiste contractuel, en service à la station côtière de T. S. F. M. Dupont rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 26 juin 1948 et voyagera en 2e classe aux frais du budget local (assimilation : 3e catégorie).